



Organiser la lutte est une urgence vitale pour arrêter la casse et pour gagner

Plusieurs semaines de grève dans le RER. Plusieurs semaines de grève dans des établissements dépendant du ministère de la Culture dont le ministre ne sait, paraît-il, que répéter de façon monotone qu'il doit répondre aux exigences de la RGPP et supprimer des emplois. Des grèves ici ou là dans des services publics ou des ministères, sans qu'on ait une vue d'ensemble de ces luttes. Des dizaines de luttes engagées avant les vacances dans des écoles, des EPLE, des universités, des IUFM, par des personnels enseignants et des personnels administratifs et de service. On ne parvient pas à en avoir une vision globale.

Des personnels précaires viennent de conclure avec succès une grève dure à Radio France.

Dans la fonction publique hospitalière, et en dehors de l'Hôpital chez les gens susceptibles d'être malades ou chez ceux qui s'inquiètent de la santé du système de santé, on commence à prendre conscience avec ce qui ressemble à de l'effroi de ce que risquerait de causer l'application stricte du précepte présidentiel de suppression d'un poste sur deux de personnels partant à la retraite. Presque partout en France, et en particulier sur la ligne Bayonne-Pau chez nous, on constate chaque jour ou presque les conséquences concrètes des suppressions d'emplois chez Réseau Ferré de France et à la SNCF.

La déglingue générale des services publics privés de leurs acteurs principaux frappe partout et durement, surtout ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le privé, des grèves éclatent ici ou là. Tout cela se déroule dans une discrétion consternante. Ce n'est pas ici la presse qui est en cause, même si elle plus encline généralement, à quelques exceptions rarissimes et d'autant plus remarquables, à rapporter des futilités, des joutes creuses entre des acteurs politiques qui travaillent à masquer les réalités sociales, un débat affligeant destiné à cultiver la division et la xénophobie. Ce sont nos organisations syndicales elles-mêmes qui ne pensent pas à mettre en lumière de façon évidente et crue les liens entre les luttes, à rapporter leurs causes, leur déroulement. On parle d'unité. Pratique-t-on le travail unitaire entre toutes ces luttes éparpillées ? Eparpillées dans le secteur public, éparpillées dans le privé. Qui gagne à cette paresse ?

Dans le même temps, en face, ils travaillent et avancent.

Reçue mardi en fin de matinée à la préfecture pour expliquer au représentant de l'Etat les raisons de la lutte pour défendre la formation des maîtres et de la colère devant les circulaires qui la mutilent, la délégation intersyndicale s'est vu répondre sèchement par le chef de cabinet du préfet: « Nous sommes en désaccord fondamental sur un point fondamental : M. le président de la République a été élu pour définir une politique, réformer et appliquer cette réforme. Vous avez le droit d'exprimer une opinion. Nous ne sommes en aucun cas tenus d'en tenir compte. Nous sommes tous des fonctionnaires d'exécution et nous devons exécuter." Rompez.

On ne va quand même pas se laisser faire !



La date de notre congrès départemental approche. Nous devons travailler à proposer une stratégie syndicale rassembleuse et gagnante, **ce qui est possible et à la portée des organisations syndicales des travailleurs, pour peu qu'elles réfléchissent et agissent ensemble et dans le même sens.**

U&A vous invite fermement à vous emparer des textes préparatoires, à les lire, à y réfléchir, à participer aux ateliers qui vont travailler les différents thèmes, à participer aux réunions préparatoires du 5 janvier à Orthez, du 6 à Bayonne et du 7 à Pau.

Enfin, une action unitaire est en train d'être organisée au niveau national par la CGT, Solidaires et la FSU.

Nous devons nous emparer de cette initiative au niveau départemental et lui donner la plus grande ampleur.

D'ores et déjà, la FSU 64 a pris contact avec ses partenaires pour organiser une rencontre destinée à préparer ce temps fort de grèves et de manifestations.



FSU.

Fonction publique et assimilés

Ensemble dans l'action en janvier !

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics.

Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

- ➔ L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.
- ➔ L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.
- ➔ Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
- de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
- d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
- de revenir sur toutes les réformes régressives ;
- d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier pour permettre de faire converger les mobilisations **et de construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010.**

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

Paris le 23 décembre 2009

Ce n'est que dans l'action et dans les luttes que les valeurs républicaines ont quelques chances de se concrétiser

L'attitude des idéologues, officiels ou non officiels, face à certaines manifestations culturelles ou politiques comme l'augmentation publique du nombre de femmes enqabées, est au moins double : Ou une généralisation organisée de l'appréciation hostile et religieuse de ce phénomène, ou l'expression d'une compassion pour une coutume certes étrange et peut-être dépréciative, mais qu'il faudrait respecter comme coutume culturelle. Une question voisine s'est posée pour l'excision des petites filles.

N'oublions pas que tout cela se passe et surtout se discute dans un contexte nauséabond d' « identité nationale ».

Il faut se garder de tout mélanger et se rappeler sans cesse que la valeur de laïcité est étroitement liée en France aux trois autres valeurs républicaines fondatrices et de frontispices : liberté, égalité, fraternité.

Le domaine de la croyance religieuse, étranger au phénomène évoqué, relève du privé et ne regarde que les individus. La République n'a pas à juger ce que croient les citoyens ou les personnes étrangères habitant notre pays, ni la façon dont ils entendent prier leurs dieux.

Le domaine de l'oppression de la personne, ici de la femme, est autre chose et il regarde l'Etat en ce qu'il doit protéger les personnes de l'oppression.

Ce qu'il faut déterminer ici, c'est s'il s'agit ou non d'une manifestation publique d'oppression.

La question est faussée par l'instrumentalisation par le président de la République et son gouvernement, de l'Etranger comme source d'inquiétude et cause de trouble et de chômage. Il veut le faire servir à proprement (salement ?) parler de bouc émissaire à la colère des citoyens devant les conséquences de plus en plus graves des « réformes » qui conduisent à la destruction des services publics, à la baisse des salaires, à la diminution des retraites, etc.

Notre responsabilité de syndicalistes unitaires consiste donc à démêler, éclairer et expliquer ces diverses problématiques. Elle consiste à nous battre pour permettre le développement de la scolarité de toutes les couches de la population, pour donner les moyens nécessaires pour mieux enseigner les enfants en difficulté, filles et garçons, les moyens nécessaires pour permettre aux parents immigrés d'apprendre à lire et à écrire dans notre langue. Elle consiste à défendre le développement des services publics qui sortent les victimes de brimades de leur isolement, à donner les moyens de renforcer le secteur associatif local qui permet la prise en charge de difficultés individuelles et qui contribuent à la construction de notre culture commune.

Individuellement, elle consiste enfin à avoir une attitude fraternelle et solidaire qui rejette et invite à rejeter le poison de la division et de la xénophobie.

L'essence de chacune et de chacun de nous est constituée de l'ensemble de nos rapports sociaux. Ce n'est pas pour rien que l'idéologie officielle travaille la division, utilise de façon inquiétante la xénophobie, renvoie chacun à sa responsabilité individuelle.

Dans ce contexte de jungle sociale, la solution aux problèmes présentée et mise en œuvre par le pouvoir est la répression, l'atteinte croissante aux libertés individuelles et collectives, le contrôle social, le fichage. C'est une logique insupportable aux conséquences inacceptables.

Faisons en sorte que notre solution alternative s'impose.

A chaque époque sa peur de l'apparence étrange : voyez cet arrêté municipal du 10 septembre 1900 !

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Commune du



Kremlin-Bicêtre

ARRÊTÉ

interdisant le port de la SOUTANE

sur le Territoire de la Commune

LE MAIRE DU KREMLIN-BICÊTRE,

Vu les dispositions de la loi du 5 Avril 1884, articles 91, 92, 94 et 97 ;
Vu les dispositions d'un arrêt de la Cour de Cassation au 26 Février 1847 ;
Vu les dispositions d'un arrêt de la Cour de Cassation au 11 Novembre 1881 ;
Vu les dispositions de l'article 43 de la loi du 18 Germinal an X ;
Vu les dispositions de l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 Août 1882, fondé sur un arrêté des Consuls du 17 Nivôse an XII ;

Considérant qu'il n'est pas juste de laisser le clergé bénéficier d'un régime de faveur lui permettant de se soustraire aux obligations que supportent tous les autres citoyens ;

Considérant que le clergé est un groupe de fonctionnaires ; qu'il importe particulièrement, en raison de leur nombre, de leur indisciplinable nature et de la nature même de leurs fonctions complètement inutiles au bien de l'Etat, de les rappeler en toutes choses au respect absolu de toutes les lois ;

Considérant que, puisqu'ils profitent matériellement des dispositions de la loi du 18 Germinal an X, il est spécialement utile qu'ils se soumettent à tous les articles de cette loi essentielle ;

Considérant, en outre, que si le costume spécial dont s'affublent les religieux, peut favoriser leur autorité sur une certaine partie de la société ; il les rend ridicules aux yeux de tous les hommes raisonnables, et que l'Etat ne doit pas tolérer qu'une catégorie de fonctionnaires servent à amuser les passants ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER. — Est interdit sur le territoire de la Commune du Kremlin-Bicêtre, le port du costume ecclésiastique à toute personne n'exerçant pas des fonctions reconnues par l'Etat et dans les limites du territoire assigné à ces fonctions.

ART. 2. — MM. le Commissaire de Police, l'Agent voyer communal, les Agents communaux et MM. les Gendarmes sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Le Kremlin-Bicêtre, le 10 Septembre 1900.

Le Maire, Conseiller général,
E. THOMAS.

Imprimerie Administrative CARBONNE, place de l'Eglise, Montreuil-sous-Bois.

